



Mutuelle obligatoire familiale

Par **Leene**, le **13/06/2008** à **18:46**

Bonjour, rnJe suis salariée depuis 3 ans dans une structure privée qui vient de faire passer par référendum la mise en place d'une mutuelle obligatoire.rnJe suis déjà couverte par la mutuelle obligatoire de mon conjoint (pour la même cotisation que s'il était seul!) et je ne suis donc pas intéressée du tout par celle de mon employeur (peu intéressante en plus!)rnLors de la mise en place il y avait 2 clauses permettant de ne pas souscrire:rn- salarié à employeur multiplern- salarié adhérent à la mutuelle familiale obligatoire du conjoint.rnrnJe voudrais donc savoir ce que signifient les termes "mutuelle familiale obligatoire" exactement et si je peux ne pas souscrire à cette mutuelle qui ne m'intéresse pas rnrnMerci beaucoup rnLeene